

31^{ème} Concours des Champagnes de la Propriété - Epernay 2009 58 Cuvées distinguées

Epernay, le 3 juillet 2009 – Le 31^{ème} Concours des Champagnes de la Propriété d'Epernay, qui s'est déroulé du 24 au 26 juin 2009 a distingué 58 cuvées de vignerons et coopératives. L'opportunité pour les gagnants de valoriser leurs cuvées auprès du grand public.

Les épreuves finales du Concours des Champagnes de la Propriété d'Epernay, organisé conjointement par le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay, viennent de s'achever.

Les membres du jury, constitué de vignerons, d'œnologues de journalistes et de sommeliers, ont ainsi attribué 58 médailles dans les catégories suivantes : brut sans année assemblages, brut sans année blanc de blancs, brut sans année blancs de noirs, millésime, rosé et demi-sec.

223 échantillons ont été présentés par les vignerons et coopératives dépassant ainsi le record de 2008 (199 échantillons présentés). Un succès qui s'explique principalement par la réalisation d'une charte graphique propre au Concours et le renouvellement de la campagne de communication mise en place auprès des présidents de sections locales et des principaux acteurs du secteur.

Outre les valeurs sûres, régulièrement médaillées, on retrouve dans ce palmarès les champagnes de nouveaux vignerons qui ont osé, pour la première fois, présenter leurs cuvées.

La qualité du travail des élaborateurs et les cuvées distinguées sont de véritables produits de valorisation auprès des consommateurs de champagne. Elles contribuent ainsi à la renommée des champagnes de vignerons au niveau national.

Les récompenses seront remises officiellement le mercredi 14 octobre dans le cadre du salon VITEff qui se déroulera à Epernay au Millesium du 14 au 17 octobre 2009.

Tout au long de ce salon, les cuvées médaillées seront valorisées par l'intermédiaire d'ateliers gourmands animés par Geoffrey ORBAN d'EDUCAVIN qui proposera un tour du monde des alliances mets et champagnes et d'ateliers gastronomiques au cours desquels, les Etoilés de Champagne, concocteront une recette exclusive à partir d'un champagne primé.

Le Concours des Champagnes de la Propriété d'Épernay en quelques mots

- Date de création :** En 1978 à l'initiative du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Épernay.
Il a pour objectif de récompenser les meilleures cuvées de Champagne...
- Date d'agrément du concours au niveau européen :** Janvier 1996
- Sont admis à concourir :** Les vignerons vinifiant et élaborant leur propre récolte.
Les vignerons coopérateurs qui procèdent eux-mêmes à l'assemblage et au dégorgement de leurs cuvées.
Les coopératives dont les vins proviennent intégralement de la récolte de leurs adhérents vignerons et commercialisés sous leur marque principale.
- Deux distinctions possibles :** Médaille d'or - Médaille d'argent
- 6 catégories de champagnes :** Brut sans année assemblages – Brut sans année blanc de blancs – Brut sans année blanc de noirs – Millésime – Rosé – Demi-sec.
- Un jury composé de :** Oenologues, vignerons, représentants de l'AVC, de l'INAO, de la Répression des Fraudes, restaurateurs, journalistes.

Le Syndicat Général des Vignerons a été créé en 1904. Il représente 20 255 vignerons et coopératives.

Ses missions sont les suivantes :

- Défense de l'appellation
- Organisation économique du vignoble
- Assistance aux exploitants
- Promotion des champagnes élaborés au vignoble à travers la bannière « Les Champagnes de Vignerons »

Contact :

Nathalie GARDET

Syndicat Général des Vignerons de la Champagne

17 avenue de Champagne – 51200 EPERNAY

Tél. : 03 26 59 55 22

contactvic@sgv-champagne.fr